## 31.171/I/PF RC/KB

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 23 septembre 1999, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), a examiné la demande d'avis introduite par votre prédécesseur, relative à la signalétique qui serait placée à chaque entrée du territoire régional, comportant le message suivant:

"Bienvenue en Wallonie", décliné en quatre langues: le français, le néerlandais, l'allemand et l'anglais.

\* \*

Conformément à la jurisprudence de la CPCL, les panneaux constituent des avis et communications au public (cfr. avis 23.010 des 20 novembre 1991 et 18 décembre 1991).

Selon l'article 36 de la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles, les services du gouvernement Wallon dont l'activité s'étend à toute la circonscription wallonne utilisent le français comme langue administrative. Le § 2, de cet article dispose que pour les communes à régime liguistique spécial de leur circonscription, les services susvisés sont soumis au régime linguistique imposé par les lois sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnées par l'arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC) aux services locaux de ces communes pour les avis et communications au public.

L'article 11, § 2, alinéa 2, des LLC dispose que dans les communes de la frontière linguistique, les avis et communications au public doivent être rédigés en français et en néerlandais.

Conformément à sa jurisprudence, la CPCL peut admettre que la Direction générale des autoroutes et des routes (D.G.1) en collaboration avec le commissariat général au Tourisme (C.G.T.), par analogie à l'article 11, § 3, des LLC, rédige les avis et communications aux touristes "Bienvenue en Wallonie" en français, néerlandais, allemand et anglais. (cfr. avis CPCL, S.N. 20.152 du 8 novembre 1989 et 26.172 du 24 février 1995).

Elle signale, toutefois que priorité doit être donnée à la langue de la région (le français en l'occurrence) et ensuite viennent les deux autres langues nationales, puis l'anglais.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très hautre considération.

Le Président,

[...]